

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 92-0313/PR/FIN mettant à la disposition des ministres un crédit annuel de 3.000.000 FD destiné à l'achat de mobiliers et à l'entretien des résidences ministérielles.

n° 92-0313/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
1 avril 1992

Numéro JO
n° 7 du 15/04/1992

Date du numéro
15 avril 1992

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU Les Lois constitutionnelles LR/77-001 et 77-002 en date du 27 Juin 1977

VU L'ordonnance N°LR/77-008 du 30 Juin 1977

VU Le décret N°90-128 du 25/11/1990 portant nomination des membres du Gouvernement modifié par Décret N°91-057 du 13 Mai 1991 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est mis à la disposition des Ministres un crédit annuel de 3.000.000 FD destiné à l'achat de mobiliers et à l'entretien des résidences ministérielles.

Article 2

Ce crédit sera débloqué trimestriellement dans la limite du quart (1/4).

Article 3

A la fin du trimestre, le reliquat de crédit pourra être versé aux Ministres sous forme d'indemnité.

